



Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 26 janvier 2022

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Sur le plan national comme local, les opérations de carte scolaire se tiennent une nouvelle fois dans un contexte de crise.

La grève de jeudi 13 janvier, massivement suivie par les collègues et comprise par les différents partenaires de l'école indique à quel point une rupture est belle et bien consommée entre le terrain et nos gouvernant.es Les réponses apportées à la va vite ne sont pas suffisantes pour répondre aux problèmes massifs de non remplacement, de collègues épuisés, d'absences de masques, de test périmés, etc...

Le mépris dont fait preuve le gouvernement face à une profession qui souhaite encore et toujours, enseigner malgré les conditions actuelles est au-delà du supportable. C'est pourquoi tous et toutes resteront mobilisés afin de faire entendre les manquements récurrents dont fait l'objet l'Éducation Nationale.

Quant à la carte scolaire que nous devons voir ensemble aujourd'hui, comment l'envisager sereinement alors qu' aucune création d'emploi n'est prévue pour le premier degré dans le budget 2022, malgré la réaffirmation de la priorité donnée au primaire ?

Les écoles disposeront de 2 025 moyens d'enseignement supplémentaires pour préparer la prochaine rentrée, mais à quel prix ??? Au prix du sacrifice de la formation initiale et à l'augmentation du temps de service dans les classes des professeurs des écoles stagiaires. En effet, la réforme de la formation fera passer à temps plein une grande partie des fonctionnaires stagiaires, dégradant ainsi les conditions de formation et d'entrée dans le métier. Mais, c'est vrai que vue à travers le prisme de l'école néolibérale, pourquoi proposer une formation de qualité quand on peut embaucher des contractuels ! A en croire le ministère, ces moyens suffiront à poursuivre et achever la longue liste des priorités engagées ces dernières années : plafonnement des effectifs des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves, dédoublement de ces mêmes classes en éducation prioritaire, amélioration des décharges de direction, création d'ULIS et d'unités d'enseignement autisme, extension des expérimentations locales, renforcement des contrôles de l'instruction en famille et des écoles hors contrat... tout en se payant le luxe de conserver 300 moyens en réserve pour garder une petite marge de manœuvre.

Comme les années précédentes, le fléchage des moyens attribués ne laissera aucune marge de manœuvre lors des cartes scolaires locales. La répartition entre les académies n'obéit à aucune logique visant à réduire les écarts de dotation et à garantir partout la continuité d'un service public d'éducation de qualité.

Le SNUipp-FSU tire la sonnette d'alarme : depuis la rentrée, des milliers de enseignant·es contractuel·es ont été recruté.es pour pallier le déficit de professeur.es des écoles titulaires. Les fermetures de classes se multiplient faute de remplaçant·es en nombre suffisant. Ces signaux sont ceux d'une école primaire sous-investie qui n'est pas en capacité aujourd'hui de combattre durablement les inégalités scolaires mises en lumière et aggravées par deux ans de crise sanitaire qui ont terriblement abîmé l'école. Le ministère ne tient pas compte de la réalité du terrain et en premier lieu, ce sont les élèves qui pâtissent de ces mauvais choix.

Pour le SNUipp-FSU, l'école doit bénéficier d'un plan d'urgence avec un engagement budgétaire pluriannuel la dotant des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Cela passe par l'abaissement des effectifs dans toutes les classes, la création de moyens de remplacement, un abondement des RASED et la réimplantation dans les écoles de postes de « plus de maîtres que de classes », une augmentation

conséquence du temps de décharge pour la direction d'école ainsi que des moyens pérennes pour l'aide administrative, des emplois d'AESH, qualifiés et statutaires, à la hauteur des besoins... Au lieu de cela, le ministère mise sur les fonds de tiroir en guise de clôture d'exercice !

Au sujet des **RASED**, les audiences au MEN du collectif RASED et des psyEN ont montré un mépris à l'égard du dispositif et une incapacité à répondre aux problématiques de moyens, de gestion des carrières et de métiers. La perspective d'externalisation des psyEN vers un pôle santé alerte fortement. Elle aurait entre autres pour conséquences la perte de lien avec l'école, l'hyper médicalisation de la difficulté scolaire et la fin des RASED.

Le sujet de la **direction d'école** est marqué par le manque de volonté politique et de moyens octroyés, seules 38% des écoles verront leur quotité de décharge de direction augmenter à la rentrée 2022. Les écoles de 1 à 3 classes n'auront toujours pas de décharge hebdomadaire, elles vont même, dans notre département, perdre du temps de décharge.... La revalorisation sera limitée et reste largement insuffisante au regard de leurs missions.

Le SNUipp-FSU demande la mise en place d'emplois pérennes d'aides à la direction et au fonctionnement de l'école, un véritable allègement des tâches et une programmation pluri-annuelle d'augmentation des décharges de direction.

Pour toutes ces raisons, la FSU appelle les enseignant.es, les AESH, le personnel municipal intervenant dans les écoles à se mettre massivement en grève et à rejoindre le cortège des protestations le jeudi 27 janvier. Notre école, tenue à bout de bras par ses enseignant.es, craque et craquera encore plus si le ministre persiste à ne pas écouter la profession !

Et comment ne pas craquer quand, en plus de la crise sanitaire avec ses protocoles constamment révisés, ses va et vient d'élèves, ses déclarations sur l'honneur à vérifier, la nécessaire adaptation pédagogique au quotidien, il y a :

- des évaluations en PS à faire passer obligatoirement à tous les élèves, des évaluations chronophages, sans aide humaine supplémentaire. Comment espérer pouvoir réunir et exploiter des résultats pertinents dans de telles conditions ?

- la mise en place de la plate-forme de remplacement au pire moment de l'année : le SNUipp-FSU21 avait déjà fait savoir son opposition à ces nouvelles modalités. Il ne peut que réitérer cette opposition au vu du dysfonctionnement engendré en ce mois de janvier : cellule injoignable directement, non information aux collègues à remplacer, aux remplaçant.es ; cellule lancée sans personne pour piloter les trois gestionnaires... Conséquences : c'est le chaos ! Des classes dans l'obligation de vaquer, alors que des remplaçant.es non informé.es rejoignent par défaut leur école de rattachement, sans remplacement à y effectuer. Ubuesque quand on sait qu'à elle seule, une circonscription en une journée a compté 40 classes sans enseignant.e ! Ce n'est pas faute de vous avoir prévenue : vous avez coûté ce que coûte voulu appliquer cette directive ministérielle, nous sommes donc passé d'un système de gestion qui fonctionnait à...plus rien...

Votre message reçu aujourd'hui dans les écoles laisse entendre que ce sont les enseignant-es, les directeurs-trices et les remplaçant-es qui sont la cause des dysfonctionnements constatés. Bien évidemment, à aucun moment, il n'est envisagé que les raisons puissent être imputées à une organisation non adaptée à la réalité du fonctionnement des écoles ! Du côté des collègues, il ne s'agit pas « d'impatiences » mais bien de pragmatisme et d'urgence pour faire fonctionner au mieux dans des conditions impossibles une école au bord de l'implosion ! Il s'agit aussi du respect des familles.

- des directeurs et des directrices sur la circonscription de Beaune qui, avec le même nombre de classes, n'ont pas droit à la même quotité de décharge

- des directeurs tuteurs en 2021 toujours pas rémunérés

- des collègues qui se voient attribuer des quotités de service à plus de 100 % sans que personne ne s'en soucie. Combien y a-t-il de collègues, qui n'osent peut-être pas réclamer ce à quoi ils ont tout simplement droit, dans cette situation ?

- des collègues qui se sont porté.es volontaires pour accueillir les enfants de soignant.es et qui attendent toujours d'être rémunéré.es pour ce service effectué... en 2020 et en 2021 ; rémunération à laquelle iels ont droit tout simplement !

- collègues qui interrogent l'administration quant à leur avancement en voulant par exemple connaître le barème du ou de la première et dernière promu.e et qui attendent toujours une réponse...

Alors oui, dans ces conditions, l'école craque !

Concernant la carte scolaire de cette année,

Nous sommes satisfait.es que nos alertes répétées sur les poste à profil ait été entendues puisque vous basculez 4 postes à profil en postes à exigences particulières.

C'est malheureusement le seul point positif, a Côte d'or se voit attribuer 7 postes, pris sur deux autres départements de l'Académie, dont la dotation est à nouveau nulle. Sur ces 7 postes, 3 sont déjà utilisés pour les mesures spécifiques. Il n'en reste donc que 4 pour répondre aux priorités ministérielles. Cette dotation ne suffira même pas à abonder les décharges de direction. Vous allez donc devoir jongler habilement pour parvenir à répondre à toutes les priorités ministérielles. C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU confirme que la dotation n'est pas suffisante même si la démographie a baissé. Nous nous permettons de vous rappeler que les besoins sur le terrain sont nombreux pour assurer le bon fonctionnement et la réparation de l'École : abaissement des effectifs dans toutes les classes, création de postes de remplaçant.es, de RASED, d'ULIS, d'UPE2A, relance des PDMQDC, amélioration du maillage territorial dans le rural... Le SNUipp-FSU21 a d'ores et déjà chiffré un manque de plus de 100 postes pour obtenir un RASED complet sur des secteurs ne dépassant pas 1000 élèves ; 40 postes de remplaçant.es pour obtenir un ratio d'un.e remplaçant.e pour 10 enseignant.es. Or vous n'en créez aucun !

Certes, en créant 2 postes de CPC, vous reconnaissez la crise chez les formateur.trices, sur laquelle nous vous avons fortement alertée. Encore faudra-t-il arriver à les pourvoir, tellement la perte de sens du métier est grande. C'est certes deux postes au service des élèves mais également et surtout 2 postes en moins devant les élèves.

En bref, ces 7 postes ne seront qu'un pansement sur une jambe de bois !

Sur le plan maintenant des conditions de préparation de cette carte scolaire départementale :

- l'année dernière, nous n'avons pas eu de groupe de travail pour vérifier ensemble les effectifs de toutes les écoles, cette année, nous ne sommes même plus destinataires de ce document complet !

- cette année, nous n'avons comme document de travail que le champs restreint, ce qui ne permet pas de comparer les écoles, comparaison sur laquelle vous nous disiez vous baser pour prendre vos décisions. Nous souhaitons être destinataires de ce document dès que possible.

Vous comprendrez, Mme la Directrice académique, que le travail des organisations syndicales est réduit puisque nous ne sommes présents qu'à la fin de l'étude de la carte scolaire. Comment alors espérer un vote favorable de notre part avec cette méthode ?

- Comment ce champs restreint a-t-il été établi ? Une école avec un IPS de 100 et 4-RPPD est-elle automatiquement sélectionnée pour une fermeture ? A moins que la mention ZRR permette au contraire de prononcer une ouverture ?

Au-delà de la plaisanterie sur ces différents sigles apparus dans les documents de travail, nous regrettons fortement qu'un groupe de travail ne se soit pas tenu en amont de ce CTSD pour que vous puissiez nous présenter ces différents indicateurs et la méthode utilisée pour établir cette liste d'école.

Un groupe de travail aurait été d'autant plus nécessaire que cette année nous voyons apparaître une nouvelle dénomination de classe : SE pour « Section Infantile », qui nous interroge et nous inquiète au plus haut point ! Pas moins de 16 créations, qui sont en réalité des glissements de GS vers des classes de

GS/CP. La définition d'une section enfantine est -elle une scolarisation d'élèves de la maternelle dans une école élémentaire quand l'école maternelle n'existe pas ? Ou alors un moyen détourné pour ne pas ouvrir de postes pour ces élèves de GS limités à 24 ?

Les écoles maternelles existent, mais vous les asséchez. C'est une pression supplémentaire sur les maires qui refusent une fusion. Est-ce le signal du démantèlement complet de la maternelle ? Nous rappelons notre attachement à la spécificité de l'école maternelle, et rappelons aussi que « Priorité au primaire » signifie à la fois priorité à l'élémentaire mais aussi priorité à la maternelle !

Le SNUipp-FSU21 aimerait également avoir des informations sur la cité éducative à Dijon. Le projet a été déposé en décembre et une réponse devrait être apportée rapidement en janvier. Les collègues concernés n'ont pas été mis au courant et pas du tout contactés. Comme d'habitude, le sentiment que tout se joue en dehors des acteurs de terrain persiste et il entrave encore une fois la confiance tant décriée par Le Ministre.

De même, nous souhaiterions avoir des informations sur le TER et l'école du socle.